La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 20 OCTOBRE 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 20 OCTOBRE 2026, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☐	☒
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☐	☒
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

26-10-253 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

26-10-254 2. Acceptation de soumission - Réfrigération Mercier - Contrat d'entretien en climatisation-chauffage

CONSIDÉRANT que le système de climatisation-chauffage de la Maison de la Culture est complexe et que la piscine possède un système de déshumidification et chauffage vieillissant nécessitant un entretien rigoureux et régulier;

CONSIDÉRANT que l'équipe municipale ne dispose pas de l'expertise ni du temps nécessaire pour procéder à ces entretiens;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont été invitées à déposer une offre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission la plus basse pour l'entretien des systèmes de climatisation-chauffage de la piscine et de la Maison de la Culture, soit celle de Réfrigération Mercier au montant de 3 909,15 $, taxes incluses, pour l'année 2027;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

Que le directeur des services techniques soit autorisé à signer le contrat d'entretien au nom de la Ville.

ADOPTÉE

26-10-255 3. Embauche de préposés à l'entretien ménager sur liste de rappel

CONSIDÉRANT le départ soudain du préposé à l'entretien ménager pour une période prolongée;

CONSIDÉRANT la durée prévue de l'absence et la fréquence de nos besoins;

CONSIDÉRANT que Denis Faucher et Nicolas Faucher ont déjà effectué des contrats d'entretien ménager pour la Ville et que le service était satisfaisant;

CONSIDÉRANT ce qui précède, le comité recommande l'embauche de Denis Faucher et Nicolas Faucher à titre préposé à l'entretien ménager, sur liste de rappel, sous condition qu'il passe un examen médical et physique chez un professionnel compétent, selon l'ordre suivant :

1 – Denis Faucher
2 – Nicolas Faucher

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner l'embauche de Denis Faucher et Nicolas Faucher sur la liste de rappel des préposés à l'entretien ménager, à compter du 20 octobre 2026, à l'échelon 3 de l'échelle salariale et aux conditions indiquées dans la convention collective de travail des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Qu'ils seront appelés au travail selon l'ordre de nomination et selon les besoins.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-10-256 5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8:48.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

****